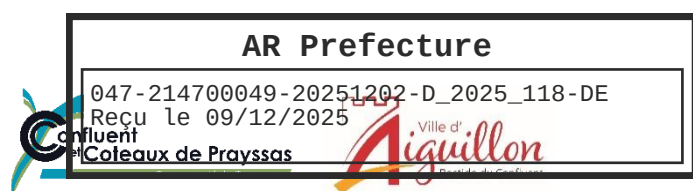


AIG. H.3

Aiguillon - Axe 1. Habitat - Action n° 3 – Concession d’aménagement					Action mature	
Maîtrise d’ouvrage	Partenaires potentiels		Secteur d’intervention	Niveau de priorité	Calendrier	Budget HT
Concessionnaire	Financeurs	Région, Commune, Agence de l’eau, Etat, EPFNA	Centre-ville d’Aiguillon	Elevé	2026-2040	11 millions d’euros
	Techniques	EPCI, Lot-et-Garonne Ingénierie, EPFNA				
Objectifs	Lutter contre l’habitat vacant et dégradé en centre-ville ; Améliorer l’offre et la qualité des logements en centre ancien ; Renforcer l’offre commerciale du centre-ville ; Se doter d’espaces publics appropriables, en faveur de la qualité du cadre de vie.					
Description						
« Dans une perspective de mixité sociale, d'innovation et de développement durable » (Loi ELAN, Article 157), la commune d’Aiguillon a décidé d’engager une opération d’aménagement dans son centre-ville portant sur deux îlots : l’îlot Thiers et l’îlot Clémenceau. La réalisation de cette opération sera confiée à un concessionnaire dans le cadre d’un traité de concession d’aménagement. Ces deux îlots, situés dans l’hyper centre, concentrent des problèmes de logements et de commerces vacants et dégradés ne répondant plus aux besoins, ainsi que d’espaces publics très minéralisés et peu adaptés aux besoins des habitants. Grâce à la réhabilitation, la démolition-construction, l’aménagement d’espaces extérieurs en cœur d’îlot, d’espaces publics de proximité et le réaménagement de voirie, la restructuration de ces deux îlots permettra de renforcer l’attractivité du centre-ville, en proposant des logements de qualité, adaptés et confortables, des cellules commerciales adaptées, ainsi que des espaces aménagés et réaménagés alliant végétalisation, mobilité douce et stationnement végétalisé. Cette opération comporte une trentaine de logements et environ cinq cellules commerciales.						
Prérequis						
Réaliser une étude pré-opérationnelle sur les deux ilots afin d’en dresser le diagnostic mais également de définir le projet d’aménagement et son programme (concepts d’aménagement, plans d’architecture et d’aménagement, nombres, typologies des logements et des commerces, ...) ;						
Concierter les habitants et usagers du centre-ville sur les atouts et faiblesses des îlots concernés, connaître leurs besoins et aspirations, et leur présenter le projet afin de recueillir leurs remarques ;						
Rédiger le traité de concession et ses annexes ;						
Conventionner avec l’EPFNA pour la maîtrise foncière des parcelles concernées par l’opération.						





Liens avec d'autres programmes et contrats territorialisés	Cette action est inscrite dans le Contrat de relance et de transition écologique (CRTE). Elle se situe dans le périmètre de l'Opération programmée pour l'amélioration de l'habitat-Renouvellement urbain (OPAH-RU).
Indicateurs de suivi et d'évaluation	
1. Avancée de la recomposition foncière au service de la modernisation du tissu urbain 2. Nombre de logements et cellules commerciales créés/réhabilités 3. Surface d'espaces publics créés/requalifiés et d'espaces extérieurs privés créés/agrandis et désimperméabilisés 4. Taux de vacance (logements et commerces) 5. Fréquentation et attractivité du centre-ville 6. Impact environnemental (végétalisation, performance énergétique) 7. Respect du calendrier et du budget de la concession	